Nations Unies S/2020/401



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 mai 2020
Français
Original : anglais

Examen des opérations humanitaires des Nations Unies nécessitant un accès par les frontières et les lignes de front

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. L'examen dont il est rendu compte ci-après est présenté en application du paragraphe 7 de la résolution 2504 (2020) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de mener, dans un délai de six mois à compter de l'adoption de la résolution, un examen indépendant des opérations humanitaires dans le cadre desquelles les organismes des Nations Unies franchissent les lignes de front et les frontières, dont il rendra compte par écrit, en y incluant des recommandations sur les moyens de renforcer encore le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne, afin que l'aide humanitaire puisse être acheminée aux populations qui en ont besoin par les voies les plus directes, en tenant compte des vues des parties intéressées, notamment les autorités syriennes, les pays voisins de la Syrie concernés et les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution. Je soumets le présent rapport avant la date prévue afin de permettre au Conseil de sécurité de prendre une décision en temps voulu pour que la fourniture de l'aide aux personnes nécessiteuses ne soit pas interrompue.

2. Les informations qui figurent dans le présent document reposent sur les données dont dispose le système des Nations Unies ou d'autres sources pertinentes.

II. Situation humanitaire dans les zones nécessitant un accès par les frontières et les lignes de front

3. En République arabe syrienne, 6,2 millions de personnes vivent dans des zones non contrôlées par le Gouvernement, dont 4,2 millions ont besoin d'une aide humanitaire. Concentrées dans le nord-ouest et le nord-est du pays, mais également présentes, dans une moindre mesure, dans le sud-est, à Roukban, ces dernières ne sont accessibles qu'au moyen d'opérations montées à travers les frontières ou les lignes de front. Les besoins humanitaires, dans les zones non contrôlées par le Gouvernement, sont particulièrement aigus, en raison de l'intensité des hostilités qui ont sévi dans le nord-ouest et le nord-est au cours de l'année écoulée et de la forte proportion de personnes déplacées à l'intérieur du pays, qui vivent souvent dans des établissements informels et des foyers mal équipés.





4. Sur les quelque 4 millions de personnes qui vivent actuellement dans le nord-ouest de la Syrie, 70 %, dont une majorité de déplacés, ont besoin d'une aide humanitaire. Une nouvelle vague de déplacements massifs accélérés n'a fait qu'aggraver la situation humanitaire déjà désastreuse. Près d'un million de civils ont fui les hostilités lorsque leur recrudescence, au début de décembre 2019, a forcé les familles à entamer un exode pendant la rude période hivernale. Beaucoup avaient déjà subi plusieurs déplacements. Quelque 540 000 personnes sont parties vers le nord-ouest d'Edleb, dans une petite zone de plus en plus densément peuplée située le long de la frontière syro-turque. Ce grand mouvement de population a suivi celui qui avait porté quelque 400 000 personnes vers le nord-ouest, entre mai et août 2019. Les données alarmantes dont nous disposons sur la situation nutritionnelle de la population font ressortir avec brutalité la détérioration de la situation. Dans la région du nord-ouest, environ 5 % des femmes enceintes ou allaitantes souffraient de malnutrition aiguë au début de 2019 ; ce chiffre a atteint quelque 40 % au début de 2020.

5. Sur les quelque 2,2 millions de personnes vivant dans les régions du nord-est qui ne sont pas sous contrôle du Gouvernement, 64 % ont besoin d'une aide humanitaire, dont un demi-million de personnes déplacées à l'intérieur du pays. Plus de 100 000 personnes vivent dans des camps, dont celui de Hol, qui accueille quelque 65 000 déplacés, mineurs pour la plupart. Certaines zones du nord-est font état de pénuries de plus en plus graves d'articles médicaux depuis que le poste frontière de Yaaroubiyé ne fait plus partie des points de passage autorisés pour l'acheminement transfrontalier de l'aide humanitaire par les entités des Nations Unies (voir section III).

6. Dans le sud-est, on estime à 12 000 le nombre de personnes qui vivent encore à Roukban et dans les environs. En l'absence de convois humanitaires réguliers, les conditions de vie dans le camp se sont détériorées en 2019 avec, notamment, une augmentation alarmante de l'insécurité alimentaire, aggravée par la désorganisation des voies commerciales parallèles de ravitaillement du camp, en février 2020. Les mesures de lutte contre la maladie à coronavirus (COVID-19) ont également perturbé l'accès aux centres médicaux de l'ONU en Jordanie, et les préoccupations relatives à la protection demeurent.

7. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a prévenu que l'incidence de la pandémie de COVID-19 pourrait être véritablement catastrophique en République arabe syrienne. Le risque d'une flambée de la maladie est considéré comme élevé compte tenu de la fragilité du système de santé du pays, de l'importance des mouvements de population et des difficultés pratiques que suppose la mise en œuvre des mesures d'isolement et de protection dans de nombreuses zones de regroupement de personnes déplacées. Dans le nord-ouest, la forte densité de population, à laquelle s'ajoutent l'insuffisance des services d'assainissement et l'état d'extrême dégradation du système de santé, aggrave les risques d'épidémie. La présence du virus a été confirmée dans le nord-est. Pas un seul district, dans le nord-est, ne satisfait à la norme minimale de 18 lits d'hôpital pour 10 000 habitants et dans certaines zones de la région, les capacités d'acheminement des articles médicaux, notamment les articles nécessaires à la lutte contre la pandémie de COVID-19, ont été encore plus mises à mal par le retrait de l'autorisation de passage à Yaaroubiyé dont bénéficiaient auparavant les opérations humanitaires transfrontières des Nations Unies (voir section III). Les incidences économiques attribuables aux mesures prises afin d'empêcher la propagation de la maladie à COVID-19 sont également de plus en plus patentes, comme en témoignent l'importante hausse des prix et la pénurie de certains produits de base dans tout le pays.

III. Accès et intervention humanitaires à travers les frontières et les lignes de front

8. L'aide humanitaire fournie par l'ONU et ses partenaires humanitaires, qui repose sur une évaluation indépendante des besoins, est acheminée aux populations concernées par toutes les voies disponibles. En 2014, le Conseil de sécurité, devant les contraintes qu'ils rencontraient pour accéder aux zones non contrôlées par le Gouvernement, a autorisé les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution à utiliser les routes franchissant les lignes de conflit ainsi qu'un certain nombre de postes frontière afin de faire en sorte que l'aide humanitaire, y compris les fournitures médicales et chirurgicales, atteigne les personnes dans le besoin dans toute la République arabe syrienne par les itinéraires les plus directs, avec notification aux autorités syriennes. Depuis 2014, les entités des Nations Unies ont affrété plus de 36 000 camions pour acheminer plus de 1 200 convois transfrontaliers d'aide humanitaire par les quatre postes frontière visés dans la résolution 2165 (2014) du Conseil de sécurité (voir tableau 1). L'utilisation de deux points de passage frontaliers, Bab el-Haoua et Bab el-Salam, qui permettent de traverser la frontière pour apporter l'aide dans le nord-ouest de la République arabe syrienne depuis la Turquie, est actuellement autorisée par la résolution 2504 (2020) du Conseil de sécurité. L'autorisation d'utiliser les postes frontière de Yaaroubiyé, au nord-est, et de Ramta, au sud-ouest, n'a pas été renouvelée dans la résolution 2504 (2020).

Tableau 1
Nombre total de camions ayant utilisé les postes frontière autorisés par l'ONU entre juillet 2014 et avril 2020

Poste frontière	*Nombre de camions*
Bab el-Haoua (Turquie)	27 105
Bab el-Salam (Turquie)	4 462
Yaaroubiyé (Iraq)[a]	109
Ramta (Jordanie)	4 595
Total	**36 271**

[a] Bien que cité dans la résolution 2165 (2014) du Conseil de sécurité et les résolutions ultérieures parmi les points de passage autorisés, le poste frontière de Yaaroubiyé n'a pas pu être utilisé avant 2018 par l'ONU et ses partenaires d'exécution en raison de la présence dans la zone d'éléments de l'État islamique d'Iraq et du Levant.

Tableau 2
Nombre moyen de personnes touchées par l'ONU et ses partenaires d'exécution dans le cadre d'opérations transfrontières en République arabe syrienne : janvier à décembre 2019

Entité	*Nombre moyen de personnes touchées par mois*
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	6 000
Organisation internationale pour les migrations	101 000
Service de la lutte antimines	7 470
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	56 000
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	374 000

Entité	*Nombre moyen de personnes touchées par mois*
Programme des Nations Unies pour le développement	8 500
Fonds des Nations Unies pour la population	228 000
Programme alimentaire mondial	895 000
Organisation mondiale de la Santé	398 000[a]

[a] Nombre de traitements fournis (non de personnes touchées).

9. Il est indispensable de monter des opérations à travers les frontières comme à travers les lignes de front pour pouvoir soutenir la gigantesque intervention humanitaire engagée en République arabe syrienne. En 2019, les opérations humanitaires effectuées dans tout le pays, toutes modalités confondues, ont permis d'atteindre chaque mois 6 millions de personnes en moyenne. Près de la moitié de cette aide est allée aux populations nécessiteuses vivant dans le nord-ouest et le nord-est.

10. La crise engendrée par la pandémie de COVID-19 modifie sensiblement les conditions d'opération dans tout le pays. La plupart des postes frontière terrestres ont été fermés et des vols internationaux suspendus, à quelques exceptions près. Dans le nord-ouest, les postes frontière de Bab el-Haoua et Bab el-Salam sont restés ouverts pour les approvisionnements humanitaires et commerciaux mais ont été fermés à la circulation des personnes, hormis les urgences médicales. Dans le nord-est, le point de passage officieux de Fich Khabour/Samalka a été fermé au début de mars puis réouvert à la circulation un jour par semaine pour le personnel humanitaire et les approvisionnements humanitaires. La circulation étant limitée, à des degrés variables, sur le territoire syrien, des procédures sont progressivement mises en place pour faciliter celle des agents humanitaires. En raison des restrictions liées à la pandémie, plusieurs partenaires humanitaires ont suspendu ou annulé leurs programmes, les services les plus touchés ayant trait à l'aide à l'éducation, à la protection, aux moyens de subsistance et au soutien psychosocial.

Nord-ouest de la République arabe syrienne

11. Les opérations transfrontières montées via les postes frontière autorisés par le Conseil de sécurité – Bab el-Haoua et Bab el-Salam – sont actuellement le seul moyen dont dispose l'ONU pour venir en aide aux 2,8 millions de personnes à secourir dans le nord-ouest. L'aide des Nations Unies aux civils vivant dans cette zone est acheminée en partenariat avec les organisations non gouvernementales (ONG), syriennes et internationales, qui opèrent à travers la frontière avec la Turquie. À cela s'ajoutent d'importants approvisionnements commerciaux transfrontaliers en articles de base. Les acteurs humanitaires transfrontaliers sont généralement en mesure d'accéder à la plupart des zones du nord-ouest non contrôlées par le Gouvernement et d'acheminer les secours à peu près sans entrave et sans interruption. Les restrictions d'accès les plus notables s'observent sur le front, dans les zones peu peuplées du sud d'Edleb et de l'ouest d'Alep, où des bombardements continuent d'être signalés malgré l'accord de cessation des opérations militaires conclu, à dater du 6 mars 2020, entre la Fédération de Russie et la Turquie concernant la ligne d'affrontement de la zone de désescalade d'Edleb. L'accès des travailleurs humanitaires s'est amélioré dans le nord d'Alep, grâce au plus grand nombre de partenaires autorisés par le Gouvernement turc à travailler à travers la frontière dans les districts d'Afrin, d'Izaz et de Bab à partir de février 2020.

12. Les opérations ont été sensiblement amplifiées depuis 2019 pour faire face à la dégradation spectaculaire de la situation humanitaire dans le nord-ouest. Quelque

1,8 million de personnes ont bénéficié de l'aide alimentaire acheminée par la frontière en mars 2020, contre 560 000 en janvier 2019. Cette montée en puissance s'est appuyée sur l'accord donné par les autorités turques à l'ouverture pendant deux jours supplémentaires des postes frontière, qui fonctionnent maintenant sept jours sur sept. Au début de janvier 2020, une centaine de camions d'aide humanitaire traversaient chaque jour la frontière sur une période d'une semaine. Le plus grand nombre de passages mensuels de camions, entre tous les postes frontière autorisés, depuis la mise en place du Mécanisme de surveillance des Nations Unies en 2014, a été enregistré en mars (1 486 traversées) et avril 2020 (1 365 traversées). Par comparaison avec mars et avril 2019, l'augmentation constatée est respectivement de 180 % et 131 %. Une nouvelle augmentation d'échelle est prévue pour faire face aux besoins toujours élevés anticipés dans les semaines et les mois à venir, ainsi qu'aux risques associés à la pandémie de COVID-19.

13. Le 2 mars, l'ONU a entrepris une mission transfrontière dans le nord-ouest afin d'évaluer la situation sur le terrain et de mettre en œuvre l'opération d'assistance. La mission interinstitutions, conduite par le Coordonnateur régional des secours humanitaires, a pu constater de visu les conséquences humanitaires désastreuses de la violence qui a fait rage à Edleb. Elle a trouvé les civils traumatisés, effrayés et dans la nécessité urgente de se voir ménager un meilleur accès aux abris, aux denrées alimentaires, et aux services de santé de base, d'assainissement et de protection.

14. La montée en puissance des secours transfrontières dans le nord-ouest a été menée de pair avec la poursuite des efforts engagés pour mettre en place un accès à travers la ligne de front depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, conformément au principe opérationnel de base consistant à ne négliger aucune modalité pour atteindre les populations dans le besoin dans toutes les zones du pays. Toutefois, aucun acheminement n'a été possible vers le nord-ouest à ce jour en traversant la ligne de front. Les efforts se poursuivent en permanence à Edleb auprès des parties afin d'établir cet accès à travers la ligne de front. Le 19 mars 2020, une note verbale a été adressée au Ministère syrien des affaires étrangères dans laquelle il était demandé qu'une mission conjointe de l'ONU, du Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge arabe syrien puisse être organisée pour Atareb, Daret Izzé et les localités environnantes. Cette requête a reçu une réponse positive des autorités syriennes le 14 avril. La mission a été temporairement suspendue en raison de considérations liées à la COVID-19 et une nouvelle demande sera formulée dès que les conditions seront réunies pour conduire la mission.

Nord-est de la République arabe syrienne

15. Dans le nord-est, l'ONU maintient en permanence un accès humanitaire régulier à la plupart des zones des provinces de Raqqa et Hassaké à partir de ses bureaux annexes de Qamichli, sauf en ce qui concerne les articles sanitaires et médicaux de première nécessité. L'accès demeure restreint dans certaines zones de la province de Deïr el-Zor, où la présence opérationnelle est limitée par l'insécurité et l'importance de la pollution par les engins non explosés. D'autres zones, dont Manbej et Aïn el-Arab, restent difficiles d'accès à partir de Damas, en l'absence de sécurité et d'un accord entre les parties. Les contraintes relatives à la ligne de front perdurent dans la zone située immédiatement au sud de la frontière syro-turque, entre Ras el-Aïn et Tell Abiad et aucune livraison d'aide n'est actuellement effectuée à travers la ligne de front dans cette zone.

16. À l'heure actuelle, les programmes menés en continu à travers la ligne de front depuis la Syrie permettent d'acheminer de l'aide à près d'un million de personnes par mois dans le nord-est, sur 1,9 million d'habitants de la région nécessitant des secours, dans les zones contrôlées ou non par le Gouvernement. Avant l'adoption de la

résolution 2504 (2020), le 10 janvier 2020, l'ONU acheminait l'assistance aux civils de la région nord-est à la fois à travers la ligne de front et la frontière. Les opérations transfrontières, effectuées à partir de l'Iraq par le poste frontière de Yaaroubiyé, permettaient d'approvisionner la population en articles sanitaires de première nécessité qui ne pouvaient être acheminés vers cette région par d'autres moyens. L'adoption de la résolution 2504 (2020) a interrompu les opérations transfrontières des Nations Unies vers le nord-est. Les ONG, quant à elles, poursuivent les leurs, fournissant des services de base, notamment des services de santé, là où les pouvoirs publics nationaux ou locaux ne peuvent assurer ces services en tout ou en partie, même si la gestion de ces opérations se fait de plus en plus à distance en raison des fermetures de frontières avec l'Iraq dues à la pandémie de COVID-19.

17. Les efforts se poursuivent pour accroître les opérations à travers la ligne de front afin de remplacer les articles médicaux essentiels précédemment acheminés par le poste frontière de Yaaroubiyé. La procédure à suivre par les entités cherchant à obtenir l'autorisation d'acheminer des fournitures médicales par voie terrestre ou aérienne dans le nord-est de la République arabe syrienne consiste à présenter une demande au Ministère des affaires étrangères et des expatriés. Une fois les fournitures médicales importées en République arabe syrienne, une autorisation est exigée pour chaque convoi et chaque organisme qui y participe. Chaque demande doit être accompagnée d'une liste de chargement répertoriant la quantité d'aide à expédier vers chaque destination. Le Ministère de la santé peut alors délivrer une lettre d'agrément pour chaque organisme. Cette procédure prend en général une semaine. Une fois que les lettres d'agrément sont reçues, il faut encore des autorisations supplémentaires du Ministère de la santé, et des membres des services de sécurité doivent être présents dans les entrepôts avant que le chargement puisse être effectué. Il faut ensuite un nouvel agrément à l'aéroport pour que le chargement puisse être effectué par voie aérienne.

18. Jusqu'à présent, pour l'année 2020, un petit nombre seulement d'envois d'articles sanitaires des Nations Unies a été acheminé vers le nord-est à partir du territoire syrien : par l'OMS (trois envois par voie aérienne), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) (un envoi par voie terrestre) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (un envoi par voie terrestre). L'OMS n'a envoyé aucun convoi par la route faute d'avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires. Les lieux de distribution des envois des Nations Unies acheminés vers le nord-est en 2020 comprennent quelques établissements situés dans des zones qui ne sont pas sous contrôle du Gouvernement, auparavant approvisionnées à travers la frontière par le poste de Yaaroubiyé. Cependant, ils ne comprennent que 31 % des locaux précédemment approvisionnés par la frontière : seuls 6 hôpitaux sur 12 ont reçu des livraisons dans le cadre de ces envois, 24 centres de santé primaire sur 58, et 3 formations sanitaires mobiles sur 37. Cet approvisionnement par la ligne de front d'installations précédemment ravitaillées via Yaaroubiyé correspond largement à la couverture dont il était fait état en 2019. Les fournitures acheminées vers le nord-est à ce jour ne sont donc pas suffisantes pour combler le vide créé par la suppression du passage de Yaaroubiyé, et une multitude d'installations médicales qui dépendaient auparavant de l'opération transfrontière ont fait état de graves pénuries. Sept centres de santé primaire au moins dans la périphérie de Raqqa ont indiqué qu'ils étaient à court de certains articles de santé procréative et produits nutritionnels. D'autres établissements ont fait savoir qu'ils risquaient d'être incessamment en rupture de stock pour certains articles essentiels, dont des médicaments de première nécessité, des anesthésiques et de l'insuline. Un centre de santé primaire de Raqqa, qui traite plus de 3 900 patients par mois, dont plus de la moitié sont des enfants, a signalé qu'il devrait sans doute fermer en raison de pertes financières.

19. L'urgence représentée par la nécessité de se préparer en vue d'une épidémie de COVID-19 dans le nord-est a mis en évidence de façon plus frappante encore le vide laissé par la suppression de l'autorisation de passage par le poste de Yaaroubiyé. Comme indiqué ci-dessus, l'ONU n'est plus en mesure d'acheminer des fournitures médicales, y compris des fournitures essentielles pour la lutte contre la COVID-19, par le poste de Yaaroubiyé. L'un des envois susmentionnés effectué en 2020 par l'OMS vers le nord-est comprenait des équipements de protection individuelle, des lits d'unités de soins intensifs, des couveuses, et sept respirateurs. Or la majorité des établissements médicaux auparavant desservis par l'opération transfrontière ont été exclus de la distribution des articles de ce convoi. Les problèmes de chaîne d'approvisionnement sont l'un des plus grands obstacles à la préparation et à la lutte contre la pandémie de COVID-19 dans le nord-est. Les solutions d'approvisionnement pour l'opération sont extrêmement limitées sur le marché libre actuel, ultra-concurrentiel.

Sud-est de la République arabe syrienne

20. Dans le sud-est, l'accès à Roukban par la ligne de front reste soumis à restrictions, et le dernier convoi humanitaire entrepris vers cette destination remonte à septembre 2019. Le 1er avril 2020, le Gouvernement syrien a demandé que l'ONU y envoie une mission d'évaluation. Une évaluation sanitaire, couplée à la prestation d'une aide multisectorielle à 12 000 personnes, était programmée pour le 20 avril mais n'a pas eu lieu faute d'accord entre les parties concernées.

IV. Aspects techniques des opérations transfrontières des Nations Unies*

21. Comme pour les programmes d'aide organisés depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, les livraisons transfrontalières sont effectuées conformément aux principes humanitaires et sur la base d'évaluations indépendantes des besoins. Toutes les opérations de l'ONU sont effectuées en réponse à des besoins déterminés dans le cadre de l'aperçu annuel des besoins humanitaires. De leur côté, les entités du système des Nations Unies qui mettent en œuvre les programmes humanitaires évaluent régulièrement les besoins dans le cadre de leurs opérations de suivi (voir par. 33 ci-après), et des évaluations conjointes sont faites, notamment en réponse aux chocs systémiques comme la pandémie de COVID-19, ou la recrudescence des hostilités dans le nord-ouest du pays en décembre 2019.

22. En fonction des besoins relevés, l'ONU prépare, en coordination avec ses partenaires humanitaires, les convois transfrontières correspondants. Elle avertit les autorités syriennes de l'acheminement d'un convoi quarante-huit heures avant son départ, et précise, notamment, la date prévue de passage de la frontière, le point de franchissement, les produits transportés, le nombre de camions et l'entité à l'origine du convoi ainsi que la destination (province) de celui-ci. Tout changement dans les articles expédiés est communiqué selon les mêmes modalités.

23. Le jour de la livraison, les camions envoyés par l'organisme concerné sont chargés et scellés, puis conduits à la frontière, où leur chargement est inspecté par le Mécanisme de surveillance des Nations Unies (voir par. 28 à 31) et transbordé dans des camions syriens chargés de le distribuer en République arabe syrienne. Le Programme alimentaire mondial (PAM) dirige la coordination logistique de la procédure de transbordement. Cela comprend la programmation des livraisons

---

* On trouvera un aperçu détaillé des opérations à travers la ligne de front dans l'Examen d'autres modalités au point de passage de Yaaroubiyé (S/2020/139).

transfrontalières, la gestion de la zone de transbordement (y compris l'embauche de main-d'œuvre pour le transbordement entre camions turcs et syriens), la liaison avec les services douaniers, et l'échange d'informations et la coordination entre les entités des Nations Unies et les partenaires d'exécution.

24. À Bab el-Haoua, les camions syriens reçoivent leur cargaison d'articles destinés aux secours et après confirmation du Mécanisme de surveillance, dans une zone de transbordement séparée, sont escortés par les autorités turques, des membres de l'équipe logistique chapeautée par le PAM à Bab el-Haoua et le personnel du Mécanisme depuis la zone de transbordement jusqu'au point de passage de la frontière. À Bab el-Salam, le transbordement s'effectue directement au poste frontière.

25. Aux postes frontière de Bab el-Haoua et de Bab el-Salam, les autorités turques utilisent des scanneurs pour inspecter en détail le contenu de chaque camion entrant en Turquie depuis la République arabe syrienne. À Bab el-Haoua, les camions en provenance de la République arabe syrienne sont systématiquement scannés par les autorités turques avant de pénétrer dans la zone frontalière. À Bab el-Salam, en revanche, cette activité est aléatoire. Pour plus de sûreté, les autorités ont également recours, selon les besoins, à des groupes cynophiles, des détecteurs de métaux ou une inspection des camions au scanneur avant de les autoriser à traverser la frontière depuis la République arabe syrienne.

26. Une fois passée la frontière, les camions syriens acheminent les secours vers les entrepôts du partenaire d'exécution annoncé aux autorités syriennes, qui se charge ensuite de les distribuer aux bénéficiaires ou l'utilise pour renforcer l'offre de services essentiels en fonction des dispositions du plan d'aide humanitaire. Dans certains cas, la marchandise est stockée et conservée pour que puisse être assurée la continuité de l'aide en cas d'augmentation importante des besoins ou d'interruptions de l'accès.

27. Une modification des opérations transfrontalières est en cours pour tenir compte des problématiques et des exigences nouvelles entraînées par la pandémie de COVID-19. Premièrement, des mesures d'atténuation des effets de la COVID-19 ont été mises en place aux postes frontière et dans les zones de transbordement, comme l'échelonnement des envois, la modification des dispositifs de chargement, le renforcement des mesures d'hygiène et le respect des règles de distance physique. Deuxièmement, les expéditions transfrontalières sont également multipliées en prévision d'éventuelles restrictions supplémentaires liées à la COVID-19 risquant d'avoir une incidence sur la procédure de transbordement. Troisièmement, les articles à utiliser dans le cadre de la préparation et de la lutte contre la COVID-19 sont considérés comme prioritaires aux fins du transbordement. À titre d'exemple, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a augmenté, priorisé et accéléré les transbordements et les distributions de trousses d'hygiène, et les partenaires chargés des questions de santé et de logement s'emploient de concert à mettre à disposition des tentes destinées à permettre de mettre les patients à l'isolement.

Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne

28. En vertu de la résolution 2165 (2014) du Conseil de sécurité, le Mécanisme de surveillance des Nations Unies a pour mandat de superviser, avec l'assentiment des pays voisins de la République arabe syrienne concernés, le chargement dans les installations de l'ONU concernées de tous les envois de secours humanitaires des agences humanitaires des Nations Unies et de leurs partenaires d'exécution, de même que toute inspection subséquente des envois par les autorités douanières des pays voisins concernés, en vue de leur passage en République arabe syrienne, avec

notification de l'ONU aux autorités syriennes confirmant le caractère humanitaire de ces envois.

29. Le Mécanisme emploie un effectif de 22 personnes et dispose d'un budget annuel de 2,3 millions de dollars. Son personnel est caractérisé par sa diversité géographique, 14 de ses membres étant recrutés sur le plan international, et originaires de 11 pays. Une équipe de surveillance, composée d'un chef d'équipe, de spécialistes de la surveillance et de personnel d'appui, opère à chaque poste frontière. Les équipes de surveillance assistent au chargement de tous les envois dans les installations des Nations Unies proches de la frontière syrienne. Après avoir confirmé que les envois sont conformes aux informations fournies avant l'opération au Gouvernement syrien (selon la procédure décrite au par. 22), les équipes contrôlent physiquement les envois pendant qu'ils sont chargés dans les camions, et procèdent ce faisant à des fouilles aléatoires. Le cas échéant, des technologies telles que les sondes à sacs ou les détecteurs de métaux sont utilisées. Toutes les observations concernant chaque camion sont consignées sur un formulaire de suivi standard. Les équipes du Mécanisme accompagnent les autorités douanières turques pendant la vérification des convois. En cas de doute sur le contenu de la cargaison, l'équipe du Mécanisme peut demander l'interruption des opérations jusqu'à ce que l'entité responsable lui fournisse des éclaircissements. Jusqu'ici toutefois, il n'a pas été nécessaire de formuler une telle demande. Les équipes du Mécanisme escortent les camions chargés jusqu'à la frontière, pour s'assurer que les cargaisons ne sont pas manipulées ni les camions réouverts. Une fois que les camions ont franchi la frontière, le Chef du Mécanisme en informe le Gouvernement syrien par une lettre de notification confirmant le passage et le caractère humanitaire de la cargaison.

30. Les mesures prises pour renforcer l'efficacité de la procédure ont permis aux équipes du Mécanisme de surveillance des Nations Unies d'augmenter le nombre quotidien de contrôles de camions. Plus de 70 camions ont ainsi pu être contrôlés quotidiennement en avril et ce chiffre peut être ponctuellement porté à 100 camions par jour au besoin. Ces mesures ont consisté en une simplification de la logistique et de la procédure douanière, et en une amélioration des méthodes de travail, grâce auxquelles le personnel peut contrôler plusieurs camions simultanément, sans réduire le nombre de fouilles aléatoires. Grâce à ces mesures d'efficacité, on estime que le Mécanisme a atteint le chiffre maximal de camions pouvant être inspectés de manière viable sur une base quotidienne sans compromettre la rigueur de la procédure de contrôle. Bien qu'une augmentation de cette cadence soit possible ponctuellement, il faudrait, pour la pérenniser, augmenter les capacités, y compris le personnel de surveillance.

31. Pour continuer de renforcer le Mécanisme et lui permettre de répondre aux besoins croissants auxquels doivent faire face les opérations transfrontalières dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, il faudrait faire appel à du personnel de surveillance supplémentaire pour gérer le volume accru des transbordements. Le Mécanisme pourrait également tirer bénéfice d'un groupe cynophile, pour renforcer les capacités de surveillance.

Suivi des livraisons transfrontalières

32. Après confirmation par le Mécanisme de surveillance des Nations Unies du caractère humanitaire des envois de secours, la surveillance se poursuit à trois niveaux en République arabe syrienne : dans les entrepôts à l'arrivée, aux points de distribution et après la distribution aux bénéficiaires ou aux installations. À l'arrivée dans les entrepôts syriens, les articles acheminés sont contrôlés un à un et pointés sur la lettre de voiture. Ce contrôle est effectué à la fois par le partenaire d'exécution et par des organismes de contrôle tiers sous contrat avec l'ONU. Ces derniers assurent

également le suivi des livraisons et en observent la distribution directe aux bénéficiaires ou aux différentes structures, telles que les écoles, les établissements de soins ou les structures spécialisées pour enfants. Aux points de distribution, la livraison est confirmée à l'aide de vidéos et de photographies horodatées et géolocalisées. Les modalités de suivi post-distribution sont souvent stipulées dans les accords signés avec les partenaires d'exécution et peuvent prendre la forme de discussions de groupes, de mécanismes de plainte et de remontée de l'information dans les établissements participants ou d'enquêtes de satisfaction auprès des bénéficiaires. Dans un grand nombre de cas, un numéro de téléphone est communiqué sur le colis ou à l'intérieur afin de permettre aux bénéficiaires de donner directement leur avis sur le service.

33. Les entités du système des Nations Unies participant aux acheminements humanitaires transfrontaliers ont adopté des dispositifs adaptés à leurs besoins opérationnels et destinés à assurer la transparence et le respect du principe de responsabilité. Le système de localisation des marchandises de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) utilise des codes QR pour assurer le suivi des articles en temps réel, de la frontière à l'entrepôt, puis au bénéficiaire. L'OMS utilise le système de suivi de bout en bout d'un organisme tiers, qui permet de suivre le parcours des articles depuis l'entrepôt de l'OMS en Turquie jusqu'aux patients, en passant par le poste frontière, les entrepôts intermédiaires dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, et les établissements de soin. Grâce à ce système, l'OMS a pu assurer ce suivi pour 100 % des entrepôts et 33 % des établissements de santé qu'elle approvisionne. En ce qui concerne le PAM, les organismes tiers qu'il charge du contrôle de ses livraisons effectuent en moyenne 150 visites de contrôle chaque mois et 260 enquêtes, sur place et après la distribution. Les organismes de contrôle restent sur les sites de distribution tout au long de celle-ci et recueillent des preuves photographiques. L'OIM, le FNUAP, le HCR et l'UNICEF ont également recours à des organismes tiers pour le contrôle des distributions. Près de 2 000 évaluations des opérations de secours ont été effectuées en 2019. Ces contrôles n'ont révélé aucun fait de détournement systémique de l'aide.

34. L'ONU travaille avec tous les partenaires pour garantir la diligence raisonnable de ses opérations. Les opérations transfrontières sont soumises à des mécanismes de responsabilisation des donateurs et partenaires, qui peuvent comprendre la vérification du caractère humanitaire de ces derniers, le respect des sanctions ou des mesures antiterroristes, des examens externes et l'application de mesures de gestion des risques. L'ONU dispense également des formations sur le droit international humanitaire aux partenaires d'exécution et aux autorités locales et plaide pour le respect des principes établis pour la livraison de l'aide dans les zones du pays où opèrent des groupes d'opposition armés non étatiques. Un code de conduite a été élaboré et signé par de nombreux acteurs officiant dans le nord-ouest du pays. Les signataires s'y engagent à respecter le droit international humanitaire, notamment les dispositions relatives à l'impartialité de l'aide humanitaire.

V. Observations

35. Alors que le conflit syrien entre dans sa dixième année, plus de 11 millions de personnes à l'intérieur du pays ont besoin d'une aide humanitaire. Un demi-million d'enfants souffrent de malnutrition chronique. Sur près d'une décennie, les morts de Syriens se chiffrent par centaines de milliers, et plus de la moitié de la population a fui son foyer. La pandémie de COVID-19 exacerbe encore les besoins humanitaires dans le pays, rendant plus que jamais nécessaire un accès complet, continu et sans entrave des agents humanitaires à toutes les zones, par toutes les voies possibles, y compris un accès renforcé à travers les frontières et les lignes de front. En vertu du

droit international humanitaire et des dispositions d'un grand nombre de résolutions du Conseil de sécurité sur la République arabe syrienne, notamment les résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014), toutes les parties au conflit doivent autoriser et faciliter le passage rapide et sans entrave des secours humanitaires destinés aux civils qui en ont besoin.

36. Les opérations transfrontières en République arabe syrienne sont l'un des modes d'acheminement de l'aide humanitaire les plus étroitement surveillés au monde. Le présent examen a été l'occasion d'exposer les procédures mises en place pour en garantir l'efficacité et la transparence. La commission du Siège de l'Organisation des Nations Unies chargée d'enquêter sur certains faits survenus dans le nord-ouest de la Syrie a constaté qu'un système important, complet et efficace de soutien et d'assistance transfrontaliers existait bien dans cette région, conformément aux dispositions de la résolution 2165 (2014) du Conseil de sécurité. L'ONU continuera de s'employer à rassurer le Conseil sur le fait que l'aide est acheminée à toutes les régions syriennes en fonction directe des besoins, sans discrimination et dans le respect des principes humanitaires. Les recommandations relatives au renforcement du Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne, visant à lui permettre de répondre aux besoins croissants des opérations transfrontalières dans le nord-ouest du pays, figurent au paragraphe 31.

37. Les livraisons effectuées dans certaines zones du nord-est à travers la ligne de front constituent un élément déterminant des opérations de secours humanitaires. Toutefois, cette modalité ne suffit manifestement pas, à elle seule, à répondre aux besoins actuels. La pénurie de fournitures médicales s'est aggravée à un moment où les établissements devraient au contraire s'équiper d'urgence pour la lutte contre la COVID-19. Il faut poursuivre les efforts pour trouver une solution de remplacement pour l'approvisionnement en articles médicaux essentiels précédemment acheminés par le poste frontière de Yaaroubiyé. Comme je l'ai fait observer dans mon examen d'autres modalités au point de passage de Yaaroubiyé (S/2020/139), il faudrait à la fois une plus grande assistance transfrontière et un plus grand accès à travers les lignes de conflit, afin de maintenir l'assistance humanitaire à ses niveaux récents et, de préférence, l'augmenter. Ce constat est toujours valable. J'ai également indiqué dans l'Examen que si les mesures voulues ne sont pas prises pour permettre un acheminement efficace de l'aide à travers les lignes de conflit, et si le Gouvernement syrien ou les pays voisins ne donnent pas leur aval en vue de l'utilisation des points de passage vers le nord-est du pays, le Conseil de sécurité devra autoriser l'ONU et ses partenaires d'exécution à emprunter des points de passage supplémentaires. Plusieurs options ont été présentées dans l'Examen, avec les limites qu'elles comportent par rapport au passage de Yaaroubiyé.

38. Dans le nord-ouest, il n'existe pas de solution de remplacement qui puisse correspondre à l'échelle et à l'ampleur des opérations transfrontalières actuelles. Des efforts continueront d'être faits pour que l'aide puisse être acheminée dans le nord-ouest par la ligne de front. L'autorisation donnée par les autorités syriennes, le 14 avril 2020, à l'envoi d'une première mission d'évaluation à Daret Izzé est une évolution positive à cet égard. Toutefois, aucune mission n'a encore eu lieu à travers la ligne de front. Il est tout simplement impossible, actuellement, d'acheminer à travers les lignes de conflit l'assistance fournie dans le cadre de l'opération transfrontalière. Le passage par la ligne de front n'est donc pas une solution viable de remplacement et il faudra donc poursuivre durablement l'intervention transfrontalière à grande échelle pour pouvoir répondre aux besoins humanitaires considérables dans le nord-ouest. En conséquence, un renouvellement de l'autorisation accordée pour le passage des opérations transfrontières par les postes frontière de Bab el-Salam et Bab el-Haoua s'avère nécessaire pour une période supplémentaire de douze mois. Le

mandat du Mécanisme de surveillance des Nations Unies devra être prorogé pour la même période.

39. Dans sa résolution 2165 (2014) et ses résolutions ultérieures, le Conseil de sécurité a reconnu qu'il importait de veiller à ce que « l'aide humanitaire, y compris les fournitures médicales et chirurgicales, parvienne par les voies les plus directes aux personnes dans le besoin dans toute la Syrie ». Ce besoin reste aussi pressant aujourd'hui qu'en 2014. Face au grave risque que représente la pandémie de COVID-19, il est d'autant plus impératif d'utiliser tous les moyens possibles pour atteindre les personnes dans le besoin. Le Conseil a un rôle déterminant à jouer à l'appui des efforts humanitaires menés en République arabe syrienne. Je compte sur ses membres pour veiller à ce que les entités des Nations Unies soient autorisées à répondre aux besoins de toutes celles et ceux qui nécessitent une aide humanitaire.